

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3358

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon Cité Campus - Opération de construction du bâtiment de recherche M8 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3358**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Lyon Cité Campus - Opération de construction du bâtiment de recherche M8 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Lancé en 2008, Lyon Cité Campus est un vaste programme de rénovation universitaire figurant parmi les 12 projets retenus par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'opération Campus.

Structuré en une trentaine d'opérations, le projet consiste à réhabiliter le patrimoine immobilier universitaire et réaliser de nouvelles constructions.

Il vise 2 objectifs :

- renforcer les synergies entre la formation, la recherche et l'innovation au service du développement économique,
- améliorer les conditions d'accueil des étudiants, des équipes de recherche et des entreprises.

Le projet M8 (anciennement LR8) est inscrit dans le cadre des opérations du campus Charles Mérieux de Gerland.

L'objectif est de faire de Gerland un campus d'innovation technologique à visée biomédicale d'excellence mondiale. L'école normale supérieure (ENS) doit être acteur de cette excellence scientifique et universitaire.

L'opération consiste en la construction du bâtiment de recherche M8 (3 238 m<sup>2</sup> SHON sur 4 niveaux et un sous-sol) avec une serre de 450 m<sup>2</sup> au dernier niveau.

Le M8 abritera les structures de recherche Laboratoire de géologie de Lyon, Reproduction et développement des plantes, et le Centre de recherche pour l'interdisciplinarité.

L'objectif est de permettre l'extension des laboratoires et de répondre à leurs besoins de fonctionnement en augmentation constante.

**II - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage**

La convention de maîtrise d'ouvrage en date du 18 mars 2014 confie au Département du Rhône la maîtrise d'ouvrage de la phase "études" de l'opération de construction du bâtiment. Son article 1 stipule que l'engagement de la phase "travaux" sera précédée d'un avenant.

La Métropole de Lyon exerçant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les compétences antérieurement dévolues au Département du Rhône sur son territoire, elle s'est donc substituée au Département du Rhône par un avenant n° 1, approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0709 du 2 novembre 2015 et signé en date du 11 avril 2016 dans l'exécution de la convention de maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction M8.

L'avenant n° 2 a pour objet de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour la phase "travaux" à la Métropole, ainsi que d'actualiser l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de construction du bâtiment M8.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**